

# PROGRAMME DE RECYCLAGE

## AGENT DE SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCES A PERSONNES

### (REC. SSIAP1)

**TAUX DE RESUSSITE 2020 : 100%**

**TAUX DE SATISFACTION : 100%**

#### PUBLIC VISE

Titulaire des diplômes S.S.I.A.P 1., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le participant sera capable d'assurer de façon permanente, exceptionnelle ou discontinue, la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens meubles ou immeubles.

#### PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avoir le SSIAP1 ou équivalent (ERP ou IGH...) et n'avoir pas dépassé sa date de fin de validité triennale.
- Être titulaire de l'attestation de l'AFPS/PSC 1 de moins de 2 ans ou du SST en cours de validité.

#### ANIMATION PEDAGOGIQUE

Intervenants avec une qualification minimum de : SSIAP 3 (ou équivalent) OU SSIAP 2 (ou équivalent) ou BREVET DE PREVENTION ou DUT Hygiène et sécurité.

#### DATE DE LA FORMATION

La présente formation aura lieu du.....au....

#### DUREE DE LA FORMATION

02 jours (14 heures) hors pause et temps de déplacement

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

05 minimum et 15 maximum

#### CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ **PARTIE 01 : PREVENTION** **05H00**
  - Evolution de la réglementation,
  - Accessibilité du public.
  - Examen blanc QCM
- ✓ **PARTIE 02 : MOYENS DE SECOURS** **03H00**
  - Evolution de la réglementation,
  - Le Système de Sécurité Incendie,
  - Les moyens de secours,
  - Les agents extincteurs.
- ✓ **PARTIE 03 : MISES EN SITUATION D'INTERVENTION** **06H00**
  - Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie,
  - Mise en application globale des acquis professionnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.
  - Utilisation de moyens de communication portables,
  - Action face à différents contextes liés à l'incendie et à l'assistance à personne.

#### ORGANISATION

Les formations se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

#### MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

##### **Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS**

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr) - Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr) - Portable : 06 24 86 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02

**Moyens pédagogiques** : Salles spacieuses, vidéoprojecteur avec écran motorisé de projection, ordinateur, support de cours audiovisuels, Générateur modulaire de flamme, tableau blanc, , livrets de formation, déroulé pédagogique, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, extincteurs pédagogiques rechargeables, extincteurs en coupe, Quizz Box, fiches de consignes, téléphone d'alerte, visites d'établissements recevant du public, visites d'immeubles de grande hauteur, poste de sécurité équipé d'un SSI de catégorie A, consignes, radios Emetteurs / Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...

**Méthodes pédagogiques** : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

## **CERTIFICATION**

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

## **MODALITES DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT**

- Feuille de présence
- Délivrance d'une attestation de présence au stagiaire à la fin de la formation.
- Remise d'un questionnaire de satisfaction au stagiaire à la fin de la formation...
- Délivrance d'une attestation de recyclage SSIAP1 au stagiaire.

## **REFERENCES REGLEMENTAIRES**

- Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.
- Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9)

## **COUT DE LA FORMATION**

**(nous consulter)**

**FORMACODE** : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité

## **REFERENT PEDAGOGIQUE**

**Eustache AZIE**

## **ACCESSIBILITE**

### **Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)**



## **REFERENT HANDICAP**

**Eustache AZIE**

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

## **AUTORISATION D'EXERCER:**

Agrément délivré par le Bureau Prévention de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris sous le numéro : 0034/2018 du 27/09/2019.

### **Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS**

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr) - Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr) - Portable : 06 24 86 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02